Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE » REUNION DU 28/05/2024

REUNION DU 28/05/2024 DECISION N° 20240528_B_066

<u>Étaient présents</u>: Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Emmanuel SALGADO Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, , Martine GINET

<u>Était excusée</u> : Christine BONNEFOY : Pouvoir à M. GIRODET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

VU la décision n°20231212_B_111 en date du 12 décembre 2024 portant sur la convention d'attribution d'un fonds de concours à passer avec la commune de Saint Just Malmont pour le projet d'aménagement des berges du Sambalou

Commission : Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme
Objet : Retrait de la décision du bureau n°20231212_B_111 en date du 12 décembre
2024 portant sur la convention d'attribution d'un fonds de concours à passer avec la
commune de Saint Just Malmont pour le projet d'aménagement des berges du
Sambalou

Le Bureau,

N° 20240528 B 066

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

 Retire la décision du bureau n°20231212_B_111 en date du 12 décembre 2024 portant sur la convention d'attribution d'un fonds de concours à passer avec la commune de Saint Just Malmont pour le projet d'aménagement des berges du Sambalou étant donné que ce fonds de concours n'a plus lieu d'être.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 28 mai 2024

Le Président

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240528-20240528_B_066-AU Reçu le 03/06/2024